

Séance du 19 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf décembre à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle de réunion du conseil municipal sous la présidence de M. BOULEFRAXH Malik, Maire.

Etaient présents : Malik BOULEFRAXH, Martine CHOPLIN, Daniel KLEINMANN, Grégory GERARDOT, Sylvie ZINS, Frédéric LIBRY, Marie-France LINARD, François JEANDEL, David FERRY, Christine THOMAS et Michel OUDIN.

Etai(ent) absent(s) excusé(s) : Delphine LEMMEL, Elise DOPP, François LEGRAND, Anne SZYMCZUK

Etai(ent) absent(s) : /

Procuration(s) : Delphine LEMMEL a donné procuration à Martine CHOPLIN

Elise DOPP a donné procuration à Malik BOULEFRAXH

François LEGRAND a donné procuration à Grégory GERARDOT

Anne SZYMCZUK a donné procuration à Michel OUDIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

LISTE DES DELIBERATIONS

N°1 : Nomination du secrétaire de séance (*Approuvée à l'unanimité*)

N°2 : Adoption du procès-verbal (*Approuvée à l'unanimité*)

N°3 : Finances Publiques (7.10) : Redevances de l'Agence de l'Eau RHIN-MEUSE : Consommation et performance des réseaux (*Approuvée à l'unanimité*)

N°4 : Fonction Publique : Personnels Titulaires : (4.1) : Avenant à la convention de prévoyance de la MNT (*Approuvée à l'unanimité*)

N°5 : Fonction Publique : Autres catégories de personnels (4.4) : Parcours Emploi Compétences : renouvellement d'un poste Agent des Services Techniques (*Approuvée à l'unanimité*)

N°6 : Finances Locales : Divers (7.10) : Redevance d'occupation du domaine public (*Approuvée à l'unanimité*)

N°7 : Délégation du conseil municipal en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, (*Néant*)

N°8 : Questions et informations diverses

Le Maire
BOULEFRAXH Malik